

Spécial Économie et eau

Edito

Trimestriel - hiver 2015-2016

Depuis 15 ans, la directive-cadre sur l'eau (DCE) a introduit l'approche économique comme un levier de la mise en œuvre de la politique de l'eau. Elle invite les États membres à utiliser les analyses économiques pour mettre en œuvre des actions de préservation les plus efficaces qui optimisent les dépenses publiques et qui prennent en compte les enjeux économiques dans l'objectif de mener une politique de développement durable. Ainsi, des motifs économiques, tels que des coûts disproportionnés associés à des opérations de restauration des milieux aquatiques, peuvent justifier des dérogations aux obligations européennes. Ces analyses permettent également aux gestionnaires de s'assurer que le prix payé par les différents utilisateurs de la ressource en eau couvre bien les coûts induits par leurs usages et respecte ainsi le principe pollueur-payeur.

L'utilisation concrète de cette approche économique dans le secteur de l'eau est encore largement susceptible d'évolutions et de progrès, mais la DCE crée d'ores et déjà les conditions d'un dialogue constructif et fructueux. De la même manière que les arguments économiques vis-à-vis du changement climatique ont conduit à un changement de posture de la communauté internationale, l'expression de la « valeur de ressources naturelles préservées » dans un langage économique peut favoriser un changement de point de vue en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Donner de la valeur à l'environnement permet de souligner l'importance de sa préservation, faciliter des arbitrages en matière de décision et hiérarchiser des plans d'action.

Bien sûr, la préservation de l'environnement répond à des enjeux et des valeurs qui ne se réduisent pas à leur intérêt économique. Au-delà de la vision instrumentale de l'eau et des milieux aquatiques – tourisme, navigation, hydroélectricité, irrigation, alimentation en eau potable... –, nos rivières, nos lacs, nos littoraux ou encore nos eaux souterraines ont une valeur patrimoniale pour nos concitoyens à l'instar de notre patrimoine culturel. Néanmoins, là encore, exprimer dans le langage de l'économie l'attachement, et même très souvent la dépendance, des hommes à l'eau et aux milieux aquatiques peut faciliter l'appropriation sociale des enjeux associés aux actions de préservation et protection des milieux.

Ce numéro de la lettre vous présente des exemples d'études financées ou valorisées par l'Onema. Ils témoignent de l'intérêt des analyses économiques pour évaluer l'opportunité d'engager des projets ou de définir des mesures à mettre en œuvre en priorité. Ils illustrent également la façon dont l'évaluation monétaire des bénéfices ou des coûts évités liés à la préservation des eaux souterraines ou des zones humides peut aider les gestionnaires de l'eau à mieux légitimer des actions de préservation.

PAUL MICHELET,
Directeur général de l'Onema

Sommaire

- p1) 4 questions à **Martin Gutton**, directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- p2) La réutilisation des eaux usées est-elle économiquement rentable ?
- p2) Pourquoi monétariser les services rendus par les zones humides ?
- p3) L'évaluation économique du programme de mesures de la Martinique : une aide à la priorisation ?
- p3) Comment rendre visible les bénéfices liés à la préservation des eaux souterraines ?
- p4) Brèves

4 questions à

Martin Gutton,
directeur général de l'Agence de l'eau
Loire-Bretagne



© Jean-Louis Aubert

Quelle est votre perception de l'approche économique dans la préservation des milieux aquatiques ?

Les évaluations socio-économiques ont pris une place de plus en plus conséquente dans le domaine de la gestion de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques. L'approche économique est même devenue une préoccupation forte, surtout en cette période de crise où il est plus difficile d'inciter les acteurs économiques à investir dans l'environnement. C'est vrai pour l' élu local également, pour qui l'équation se termine souvent par un choix entre l'économie et l'environnement. L'approche économique est ainsi nécessaire pour objectiver une partie des débats et faciliter les arbitrages.

Comment le bassin Loire-Bretagne utilise-t-il cette approche ?

La directive-cadre sur l'eau promeut une utilisation durable et équilibrée des eaux alliant protection des milieux aquatiques et développement des activités économiques. Les agences de l'eau doivent donc s'inscrire dans une logique de développement économique des territoires. Sur le bassin Loire-Bretagne, l'utilisation de l'analyse économique a aidé à caractériser les enjeux du territoire lors de l'état des lieux et à élaborer le plan de gestion. Cette approche nous a permis d'évaluer l'importance de l'utilisation de l'eau, d'estimer les coûts des programmes d'actions et de décrire les modalités de financement de la politique de l'eau. Enfin, tant les décideurs que les agents sur le terrain nous interpellent de façon récurrente pour développer des analyses coûts-bénéfices mais aussi des approches socio-économiques, voire sociologiques.

Comment s'inscrit l'évaluation économique dans votre Sdage ?

Le rôle et la place de cette évaluation ont été renforcés dans le Sdage 2016-2021, avec la création d'une orientation dédiée. Cette dernière permet de promouvoir

l'analyse économique comme un outil d'aide à la décision, mais aussi de ne pas rendre son utilisation systématique, sous peine d'être contre-productif. L'approche économique ne doit être utilisée que lorsqu'une aide à la décision est requise. Par exemple, pour la restauration de la continuité écologique, une analyse intégrant la dimension économique (tourisme, loisirs, production d'énergies renouvelables) d'un ouvrage est souvent privilégiée pour envisager une suppression ou un aménagement. L'aspect sociologique devra également être pris en compte dans de nombreux cas pour progresser sur cet enjeu.

En outre, dans le Sdage, le choix a également été fait de renforcer le rôle de l'analyse économique dans le contexte précis des Sdage et des commissions locales de l'eau qui représentent des lieux de gouvernance privilégiés pour mettre en œuvre ces outils d'aide à la décision.

Pourquoi est-il important d'investir dans le secteur de l'eau et de l'environnement ?

Il faut rappeler qu'investir dans la préservation des milieux aquatiques est créateur de valeurs et d'emplois. En Loire-Bretagne, les emplois créés ou sauvegardés liés à la mise en œuvre des programmes d'intervention s'élèvent en moyenne à 6 500 emplois par an. Il est également important de penser aux bénéfices indirects liés à ces investissements et financements. Pour exemple, la construction d'une nouvelle station d'épuration à Vendôme en février 2015, dotée d'une filtration membranaire, permet de rejeter une eau de « qualité de baignade » dans la Loire et améliore donc la qualité des milieux aquatiques. Cette dernière apparaît comme un élément d'attractivité, de valorisation du patrimoine et de communication.

La réutilisation des eaux usées est-elle économiquement rentable ?

Les projets de réutilisation des eaux usées traitées sont-ils économiquement intéressants du point de vue de la société ? Pour répondre à cette question, Irstea et le bureau d'études Ecofilae ont mené des analyses économiques sur trois projets mis en œuvre en France. Des analyses financées par l'Onema.



L'agriculture, un usage potentiel de réutilisation des eaux usées

Dans un contexte de besoins croissants en eau, mais également d'adaptation au changement climatique, la disponibilité et la préservation de la ressource sont devenues des enjeux majeurs. La réutilisation des eaux usées apparaît alors comme une solution pour des usages de l'eau n'exigeant pas une qualité similaire à l'eau potable. En France, cette filière prometteuse a vu son développement ralentir, voire se stopper, en raison d'un cadre réglementaire reflétant des inquiétudes d'ordre sanitaire notamment. Conséquence, seulement quelques dizaines de projets de réutilisation des eaux usées ont vu le jour dans l'Hexagone, les premiers remontant à plusieurs décennies. Si la réutilisation des eaux usées permet a priori de préserver les ressources en eau et peut être une opération financièrement rentable pour certains acteurs privés, est-elle pour autant économiquement bénéfique pour la collectivité ? En d'autres termes, est-il certain que la collectivité dans son ensemble ait toujours intérêt à développer ce type de projet ?

Analyses coûts-bénéfices

Pour répondre à cette question, Irstea et Ecofilae ont lancé des analyses coûts-bénéfices sur des projets existants. Elles consistent à identifier les coûts et les bénéfices présents et futurs – une période de 30 ou 50 ans par exemple - supportés par une collectivité au sens large - porteurs du projet, usagers, financeurs, État – avec la mise en œuvre d'un projet et à les comparer aux coûts et bénéfices d'une situation de référence où le projet n'est pas mis en œuvre. Un projet est dit économiquement rentable si la collectivité dans son ensemble retire plus de bénéfices nets que sans projet. Les trois projets étudiés portaient respectivement sur un cas de réutilisation agricole des eaux usées d'une sucrerie et d'une station d'épuration des eaux usées près de Clermont-Ferrand, un cas d'arrosage de golf à partir d'une station d'épuration à Rhuys-Kerver (Morbihan) et un cas de multi-usage d'eaux usées traitées de la station de Sainte-Maxime (Var). Même si certains coûts et bénéfices sont moins aisés à évaluer, notamment ceux qui affectent l'environnement, ces analyses ont montré que pour la collectivité il était opportun d'un point de vue économique de mettre en œuvre ces projets de réutilisation des eaux usées.

Conditions de « succès » identifiées

Plusieurs facteurs expliquent cette rentabilité économique. En premier lieu, la proximité géographique de la station d'épuration et des utilisateurs potentiels de l'eau réutilisée (agriculteurs,

golf...) minimise les coûts d'investissement en matière de réseau de distribution. Ensuite, le coût de traitement prohibitif des eaux de la sucrerie ou la nécessité de satisfaire la croissance de la demande future en eau potable à Sainte-Maxime compte tenu des projets de développement urbain, ont contribué à rendre économiquement intéressants ces projets. Enfin, troisième condition de succès repérée, l'existence de liens contractuels entre les fournisseurs des services de réutilisation des eaux usées et les usagers. Ainsi, à Rhuys-Kerver, le propriétaire du golf est une filiale de la Saur, laquelle exploite la station d'épuration. À Clermont-Ferrand, les agriculteurs qui ont vu leurs rendements sécurisés produisent en partie des betteraves transformées dans la sucrerie.

Ce travail a aussi mis en lumière le fait que, dans certains cas, les acteurs qui supportent les coûts du projet de réutilisation des eaux usées ne sont pas ceux qui en tirent le plus de bénéfices. Les analyses économiques peuvent donc aider à chercher des solutions financières de compensation (tarifications, modulation de subventions) pour se rapprocher de solutions gagnant / gagnant et obtenir une certaine équité dans la répartition du bénéfice collectif. Ce sera sûrement le cas dans le Morbihan où le golf est le principal bénéficiaire, alors que les porteurs du projet et les financeurs supportent un coût net.

● **CONTACTS :** sebastien.loubier@irstea.fr
julien.gauthey@onema.fr
remi.declercq@ecofilae.fr

Pourquoi monétariser les services rendus par les zones humides ?

Les récents débats autour de projets d'aménagement suscitant des controverses (aéroport Notre-Dame-des-Landes, barrage de Sivens, forêt de Chambaran...) ont mis sur le devant de la scène les enjeux associés à la préservation des zones humides. Régulièrement, des voix s'élèvent pour rappeler que les dégâts générés par les inondations sont amplifiés par la disparition des zones humides. Mais les discussions sont trop souvent réduites à une opposition entre développement économique et protection de la nature. L'évaluation économique des services rendus par les zones humides a un rôle à jouer pour alimenter le débat public, démontrant que ces milieux sont une source de richesse économique.

Évaluer les services rendus

Depuis plusieurs années, il semble acquis que les zones humides en bon état de fonctionnement rendent d'importants services à l'Homme. Les catégorisations issues des réflexions sur les « services écosystémiques » soulignent leur intérêt. Dans le sillage des travaux du Millenium Ecosystem Assessment (MEA), un programme piloté par les Nations Unies en 2001-2005 et regroupant plus de 1 000 experts, quatre grands types de services rendus par les écosystèmes ont été mis en lumière : les services d'approvisionnement (fourniture de bois, énergie, ressources médicinales...), les services de régulation (notamment de l'eau et du climat), les services culturels et, enfin, ceux permettant la production des trois autres, les services d'auto-entretien.

Depuis lors, de multiples études tentent d'évaluer monétairement ces services, prêtant toujours une attention forte aux zones humides à l'échelle nationale, notamment les travaux

du Commissariat général au développement durable (CGDD) « Évaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux » en 2014 et le projet en cours d'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE). Parallèlement, des études sont menées à l'échelle locale, comme celles conduites par le Commissariat général au développement durable sur la plaine alluviale de la Bassée en 2012 ou par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur 7 types de zones humides dans son bassin.

S'accorder sur la méthode

Pour autant, traduire en euros les services que les zones humides rendent à la société est loin d'être simple. Préalable indispensable, la connaissance de ces milieux et des usages associés reste parfois approximative. Et surtout, de nombreuses questions se posent sur la manière d'évaluer les services : comment éviter de comptabiliser plusieurs fois certains services ? Comment prendre en compte l'évolution de l'état de conservation des zones humides, sachant que le niveau des



L'évaluation économique des services rendus par les zones humides souligne la valeur de leur préservation

services rendus dépend de la qualité de ces milieux naturels ? Quelle méthode d'évaluation monétaire adopter ? Comment déterminer les bénéficiaires des services associés ?... Les choix méthodologiques conditionnant les résultats des évaluations, l'un des principaux enjeux devient de les harmoniser.

Jusqu'où aller dans la monétarisation ?

La monétarisation correspond souvent à l'étape la plus attendue dans ces réflexions. À titre d'exemple, les services rendus par 1 ha des zones humides de la Bassée ont été évalués à au moins 1 300 - 6 700 €/an en 2010. Dégrader ces espaces revient donc, pour la société, à se passer d'une partie de ce « revenu annuel ». Assurément, au cœur du débat public, de tels chiffres soulignent la valeur de la préservation de ces milieux aquatiques et ont le mérite de montrer que la destruction des zones humides a un coût pour les hommes...

L'hypothèse qui sous-tend la plupart des évaluations monétaires est qu'elles pourraient conduire à rééquilibrer les arbitrages en faveur de la protection de l'environnement. Néanmoins, celles-ci doivent être utilisées avec mesure et précaution. Il serait dommage qu'elles amènent à ne préserver que les seules zones humides « rentables » et utiles à l'Homme. D'autres valeurs ne doivent-elles pas nous pousser à préserver les zones humides ?

● **CONTACTS :** julien.gauthey@onema.fr
pierre.caessteker@onema.fr

L'évaluation économique du programme de mesures de la Martinique : une aide à la priorisation ?

86, c'est le nombre de mesures qui composent le programme de mesures 2016-2021 en déclinaison du Sdage de la Martinique destiné à fixer les objectifs de la politique de l'eau. Le financement intégral de ces mesures est estimé à 507 M€. Dans une période où les budgets publics sont contraints et où le pouvoir d'achat demeure en tête des préoccupations, quelles mesures faudrait-il financer en priorité ? Tel est l'objet de l'étude « Évaluation économique et analyse coût-efficacité » réalisée pour le compte de l'Office de l'eau de la Martinique.

Un outil d'aide à la décision

La directive-cadre sur l'eau suggère d'utiliser les études économiques pour aider à construire des programmes de mesures efficaces à moindre coût. Aussi l'étude, financée par l'Onema et l'Office de l'eau et réalisée par deux bureaux d'études, visait à passer en revue des mesures du programme de mesures sous le prisme d'une analyse coût-efficacité. L'objectif : aider le Comité de bassin et les gestionnaires de l'eau de Martinique à sélectionner les mesures dites complémentaires au regard de leur efficacité, c'est-à-dire de leur efficacité à préserver les milieux aquatiques et/ou atteindre le bon état des eaux au moindre de coût. Ce type d'analyse coût-efficacité s'avère d'autant plus nécessaire lorsque le budget est insuffisant pour financer l'ensemble des mesures. En effet, comment dimensionner et orchestrer un programme qui optimise chaque euro dépensé ?

Hiérarchiser pour définir des priorités

Ce sont 20 mesures non réglementaires et non prioritaires qui ont été retenues par l'étude. À cela, ont été ajoutées 2 mesures réglementaires (l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable et la mise aux normes de l'assainissement non collectif) qui mobilisent à elles seules la moitié du budget du PDM et qui requièrent une mise en œuvre territorialisée ou échelonnée. L'analyse a été menée en trois temps. L'efficacité environnementale, appréhendée en termes de réduction des pressions, ainsi que le coût ont d'abord été évalués pour les 22 mesures.

Second temps, des ratios coût-efficacité ont été construits après avoir regroupé les mesures selon leur nature respective : mesures d'infrastructure, mesures d'amélioration de la connaissance dont l'impact est mesurable à moyen-long terme ou mesures passant par des investissements hors infrastructure à l'instar des continuités écologiques. Ces ratios coûts-efficacité permettent de comparer l'efficacité de chacune des mesures. Enfin, des analyses d'efficacité environnementale à l'échelle de la masse d'eau permettent de cibler des territoires prioritaires.

Penser l'acceptabilité

Même optimisé, d'après les estimations, le programme de mesures 2016-2021 ne peut être financé en totalité par le budget public. L'étude a donc cherché à évaluer si les différents usagers pouvaient supporter le reste à financer. C'est alors qu'intervient la notion d'acceptabilité sociale des mesures, selon laquelle le coût porté par les usagers ne doit pas dépasser leur capacité à payer. Plusieurs scénarios de mesures élaborés montrent leur impact potentiel selon qu'ils portent plutôt sur l'augmentation de la facture d'eau (les ménages), la valeur ajoutée (les industriels) ou le revenu imposable (les contribuables).

Quels sont les résultats ? La mise en œuvre de l'ensemble des mesures impacterait fortement les ménages et les agriculteurs, au-delà des seuils acceptables : certaines mesures relatives à l'amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable ou à la mise aux normes de l'assainissement non collectif contribueraient à



Point de vue entre Prêcheur et Grand Rivière en Martinique

augmenter la facture d'eau des Martiniquais de 5 à 10 % alors qu'elle est déjà l'une des plus élevées de France (5,47 €/m³). Une priorisation des enjeux et des territoires ou un étalement dans le temps sont donc apparus indispensables. *A contrario*, les mesures financées en partie par les usagers industriels et les contribuables semblent plus supportables et donc plus aisées à mettre en œuvre. S'ils reposent sur un certain nombre d'hypothèses, ces résultats donnent des orientations aux décideurs et peuvent contribuer, dans le cadre d'une discussion collective, à prioriser et territorialiser les mesures. C'est dans cet esprit qu'ils ont été présentés au comité de bassin.

● CONTACTS : gaelle.hielard@eaumartinique.fr
julien.gauthey@onema.fr

* Bureaux d'études IREEDD et Espelia



Comment rendre visible les bénéfices liés à la préservation des eaux souterraines ?

► **Pouvoir légitimer des actions de préservation des eaux souterraines n'est pas aisé, tant les bénéfices attendus demeurent souvent invisibles. Évaluer monétairement ces bénéfices avec la méthode des coûts évités peut aider les gestionnaires de l'eau à les rendre tangibles et plus parlants.**

Production naturelle d'eau de qualité, distribution naturelle d'eau sur un territoire, alimentation des écosystèmes de surface associés, assurance contre le risque de sécheresse ou de pollutions selon les contextes... Les eaux souterraines assurent de nombreuses fonctions et nous rendent de multiples services, aujourd'hui menacés par la surexploitation et la pollution. Pour autant, les acteurs locaux et décideurs publics peinent à convaincre lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des actions de préservation des eaux souterraines. En effet, au regard des coûts de ces actions, les objectifs de bon état des eaux fixés par la directive-cadre sur l'eau (DCE) et la description des bénéfices attendus de ces actions - parfois incertains et lointains - demeurent peu audibles. Dans ce cadre, pouvoir s'appuyer sur des évaluations économiques, telle que la méthode des coûts évités pour le secteur de l'eau potable, peut être utile. Cette dernière permet d'exprimer

en termes monétaires une partie des bénéfices à attendre des actions de protection et facilite ainsi leur comparaison avec les coûts de mise en œuvre des actions.

Deux principaux types de coûts

La méthode des coûts évités consiste à évaluer les coûts supportés par les usagers directs de la ressource en eau souterraine (service d'eau, consommateurs d'eau potable) du fait de la dégradation de son état. D'autres méthodes permettant d'appréhender d'autres bénéfices pour la société existent, néanmoins celle-ci est la plus simple à mettre en œuvre puisqu'il s'agit de sommer les coûts qui auraient pu être évités si la ressource avait été préservée. Deux types de coûts peuvent être mis en évidence. Les premiers sont associés à la stratégie choisie par le service d'eau potable pour continuer à délivrer une eau de qualité : réalisation d'un nouveau captage, mobilisation d'une ressource alternative et installation d'une unité de traitement... En 2011, l'Agence de l'eau Seine-Normandie estimait ainsi que le coût lié au seul traitement des nitrates pour la potabilisation s'élevait à 0,31 € par m³ sur le bassin. Rapporté à la consommation journalière moyenne de la ville de Paris par exemple, cela représente un coût d'environ 160 000 €* par jour. Au niveau national, selon les contextes et les stratégies retenus, les coûts varient entre 0,02 et 1,02 € par m³ produit, soit au maximum 525 000 € par jour pour une ville comme Paris. Les seconds types de coûts à considérer sont associés aux

comportements d'évitement des consommateurs dus à une perte de confiance dans la qualité de l'eau délivrée au robinet. En 2013, la dépense liée à ces comportements était estimée entre 151 et 366 € par an par ménage concerné par l'achat d'eau en bouteille (4 à 30 % des ménages), et entre 61 et 257 € par ménage concerné par l'achat de systèmes de traitement, filtres ou carafes.

Exemple de la nappe d'Alsace

Entre 2002 et 2006, le BRGM a mené une étude pour estimer les coûts passés associés à la non-préservation de la nappe d'Alsace sur une période de 15 ans. Près d'un tiers des collectivités produisant de l'eau potable à partir de cette nappe ont été concernées par une pollution des captages par les nitrates et/ou les pesticides sur cette période. La pollution a généré une dépense totale de 26,5 millions d'euros pour les services d'eau potable, conduisant à une augmentation de la facture d'eau de 30 € par an pour un ménage de quatre personnes, à laquelle s'ajoute 14,3 millions d'euros liés aux comportements d'évitement. Des chiffres et des données, dont les acteurs ont parfois peu conscience, mais qui soulignent également des transferts de coûts non négligeables puisque le secteur de l'eau potable et *in fine* les consommateurs supportent des coûts dont ils n'ont pas la responsabilité.

● CONTACT : julien.gauthey@onema.fr

* Sur la base de 515 000 m³ par jour.

Piézomètre installé dans la nappe alluviale de la Bassée



© Laurence Gourny - BRGM

Brèves

Combien coûte le système d'information sur l'eau ?



Connaître les coûts du système d'information sur l'eau (SIE) est une préoccupation constante, partagée par le Comité national de l'eau et la Cour des comptes qui souhaitent pouvoir disposer d'un suivi des coûts et des projets du SIE. Une méthodologie de suivi des coûts permettant de suivre les dépenses des principaux acteurs du SIE – Onema, agences de l'eau, organismes de recherche, État... – a été mise en place par l'Onema. Les dépenses à comptabiliser sont délimitées, les acteurs qui y contribuent sont recensés et les actions qui en relèvent sont intégrées. Le premier bilan réalisé pour les dépenses de l'Onema, uniquement, entre 2012 et 2014 met en évidence un coût annuel moyen d'environ 25 millions d'euros. Ces coûts intègrent les dépenses de fonctionnement, d'investissement, de subventions aux partenaires et de dépenses de personnels nécessaires à la production, la collecte, le stockage et la diffusion de données sur l'eau. Ainsi 52 millions de données élémentaires ont été produites en 2014.

Contact : jeanne.dequesne@onema.fr

La tarification de l'eau



Au 1^{er} janvier 2013, le prix de l'eau s'établit à 2 €/m³ pour l'eau potable et 1,85 €/m³ pour l'assainissement collectif soit un prix total moyen de 3,85 €/m³, selon le rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement publié en 2015. Ce prix est constitué de 22 % de taxes et redevances, 39 % de charges de gestion des services d'eau potable et 39 % de charges

de gestion des services d'assainissement collectif. La facture moyenne par ménage, d'une valeur de 38,5 €/mois, représente en moyenne 1,3 % du revenu des ménages. Son poids peut cependant devenir considérable dans le budget de certains foyers vulnérables financièrement. Dans ce contexte, la Loi Brottes prévoit l'interdiction des coupures d'eau pour impayés ainsi qu'un dispositif d'expérimentation de tarification sociale ouvert au volontariat des collectivités : cinquante d'entre elles se sont positionnées et vont proposer des grilles tarifaires « allégées » et/ou des aides pour l'accès à l'eau en faveur des usagers vulnérables. Le ministère de l'Écologie, appuyé par l'Onema, est chargé du suivi de cette expérimentation prévue pour 3 ans.

Contact : jeanne.dequesne@onema.fr

Pourquoi et comment préserver les eaux souterraines pour leur rôle d'assurance ?

Des acteurs français impliqués dans la préservation des ressources en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable se sont réunis le 11 décembre dernier à Vincennes. Co-organisée par le BRGM et l'Onema, cette journée s'intéressait au rôle d'assurance que peuvent jouer les eaux souterraines en bon état quantitatif et qualitatif. À partir d'exemples concrets en France et en Suisse, les intervenants ont illustré comment des eaux souterraines bien préservées permettent de faire face à un certain nombre d'aléas et de menaces susceptibles d'affecter la distribution d'eau – inondation, pollution accidentelle, glissement de terrain, séisme, tsunami, accident nucléaire... – ou permettent de se prémunir contre de nouvelles pressions sur les ressources en eau : augmentation de la demande en eau, dégradation chronique de la qualité des eaux... La mise en lumière de ce rôle d'assurance peut favoriser la mise en œuvre d'actions de préservation sur le terrain. Des premiers enseignements pour la gestion ont été tirés tandis que des pistes de recherche pour surmonter les difficultés rencontrées ont été lancées.

Pour en savoir plus : <http://www.onema.fr/Retour-sur-le-seminaire-valeur-d-assurance-des-eaux-souterraines>

Combien coûtent les passes à poissons ?



Avec le nouveau classement des cours d'eau, entre 8 000 et 12 000 ouvrages présents sur les cours d'eau – barrages, seuils, écluses, moulins... – devront être équipés, dans les années à venir, de dispositifs pour faciliter leur franchissement par les

poissons. Si les recommandations nécessaires au choix et au dimensionnement de ces différents dispositifs sont aujourd'hui disponibles, les informations concernant leurs coûts étaient encore attendues. Une étude réalisée sur 114 passes à poissons par le pôle écohydraulique Onema/Irstea/Imft, en collaboration avec le bureau d'études Ecogea, a permis d'étudier les coûts de conception et de réalisation des différents types de passes à poissons : passes à bassins, passes en enrochement, passes à anguilles, rivières de contournement et pré-barrages. Cette étude présente des statistiques de coûts et propose des indicateurs et des modèles d'estimation de coûts. La moitié des dispositifs étudiés ont des coûts totaux compris entre 46 000 et 320 000 € (médiane à 130 000 €), soit entre 27 000 et 133 000 € par mètre de chute. Ces coûts dépendent des caractéristiques de l'ouvrage hydraulique et de la passe et peuvent s'exprimer de différentes façons : coût total, coût par mètre de chute, par m³ de génie civil.

Pour en savoir plus : http://www.onema.fr/IMG/pdf/2015_008.pdf

Contact : josee.peress@onema.fr

Quels financements des politiques de l'eau et de la biodiversité ?

Quels sont les efforts financiers consacrés à la politique de l'eau et à celle de la préservation de la biodiversité ? D'où viennent-ils ? Pour répondre, l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'est appuyée sur les comptes de l'environnement publiés chaque année par le Commissariat général au développement durable. En 2012, les dépenses pour le petit cycle de l'eau – production et distribution d'eau potable, gestion des eaux usées – s'élevaient à 24 milliards d'euros. Elles représentent plus de 3/4 des dépenses pour la politique de l'eau qui recouvrent également la lutte contre les pollutions diffuses et l'érosion et la préservation des milieux. En comparaison, les dépenses consacrées à la biodiversité et aux paysages – gestion des espèces et des espaces, réduction des pressions, actions de connaissances... – s'élevaient à 2,2 milliards d'euros. Néanmoins, entre 2000 et 2012, les dépenses consacrées à la biodiversité, la protection des sols et la lutte contre les pollutions diffuses ont augmenté entre 5,5 % et 7,4 % par an. Une progression plus importante que celles associées au petit cycle (+2,4 % par an) et, plus généralement, que celles de protection de l'environnement (+4,4 % par an). Autre résultat intéressant : alors que les dépenses pour le petit cycle proviennent à 70 % des entreprises et des ménages* et à 30 % des fonds publics, les actions en faveur de la biodiversité et les paysages sont financées à 80 % par des fonds publics : communes et leur groupement (33 %), entreprises (17 %), État (16 %), conseils généraux (13 %) et agences de l'eau (8 %). L'Europe, les conseils régionaux et les ménages ne couvrent guère, à eux trois, plus de 10 % des dépenses pour la biodiversité.

Contact : jacono.delphine@aesn.fr

* Chiffres 2012.

Publication

Retrouvez les publications sur notre site onema.fr, rubrique « Publications »



Les évaluations économiques en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Collection « Comprendre pour agir »

Les analyses économiques sont désormais parties intégrantes des processus de réflexion et d'élaboration de l'action publique. Quelle que soit l'échelle

d'intervention, l'analyse de la récupération des coûts, les analyses coût-efficacité et coûts-bénéfices sont autant d'évaluations que les acteurs de l'eau sont amenés à utiliser pour répondre aux exigences réglementaires et pour mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau sur leurs territoires.

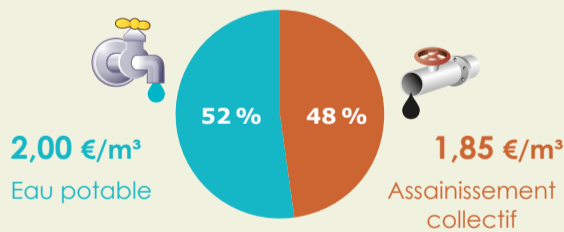
Cet ouvrage rassemble des éléments de définition, de connaissance et de réflexion sur les analyses économiques menées en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il a pour ambition d'aider à la mise en œuvre opérationnelle de ces analyses économiques.

Pour en savoir plus : <http://www.onema.fr/IMG/pdf/flyer-EvaluationsEconomiquest.pdf>

Chiffres clé du prix de l'eau

Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement
Principaux résultats 2012

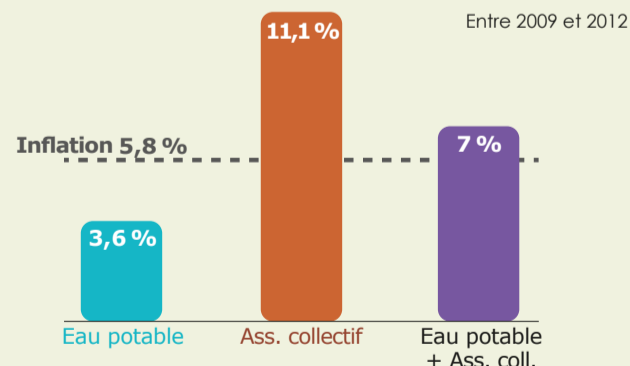
Prix de l'eau



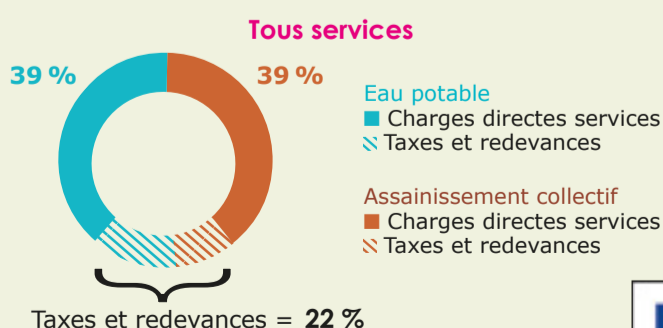
Prix moyen total TTC* = **3,85 €/m³**

* Sur la base d'une facture de 120 m³

Évolution du prix de l'eau



Décomposition du prix de l'eau



Directeur de publication : Paul Michelet
Directrice de la rédaction : Gisèle Parfait
Rédactrice en chef : Claire Roussel
Rédacteurs : Clément Cygler, Jeanne Dequesne, Markedia, Claire Roussel
En collaboration avec : Julien Gauthey
Conception maquette : Désidérata
Réalisation : www.kazoar.fr
Secrétariat de rédaction et diffusion : Béatrice Gentil
Impression : IME by Estimprim
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement